



9. Consentement pour installation d'un nouveau poteau de branchement et remplacement d'un poteau de ligne par Bell Canada;
10. Dérogation mineure par Andréa Boudreault pour le lot 6 054 044, rue Notre-Dame;
11. Demande de M. Girard pour l'achat de la gratte au coin du rang Chicago;
12. Demande de M. Serge Dufour concernant son terrain;
13. Demande de M. Gervais Girard pour le remplissage du fosset face au 107, rue Notre-Dame;
14. Demande de M. Pier-Luc Girard pour l'entrée des services au 42, rang des lacs;
15. Demande d'emprunt de tréteaux pour l'événement Harricana;
16. Formule de grief reçue le 21 juillet 2021;
17. Contrat de déneigement hiver 2021-2022;
18. Réparation des trous d'homme sur la rue Principale;
19. Installation d'une borne électrique dans le stationnement du bureau municipal;
20. Varia
  - a) reconduite la résolution #2019-05-4270 concernant la demande de branchement à la Résidence Lanoyé;
  - b) Demande du Musée de Charlevoix pour la participation à l'épluchette de blé d'inde qui aura lieu sur le site de la maison de Rose-Anna;
21. Comptes à ratifier de juillet 2021;
22. Comptes à payer de juillet 2021;
23. Salaires du mois de juillet 2021;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l'assemblée.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **RÉSOLUTION 2021-08-4559**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 20 a) de reconduire la résolution 201-05-4270 concernant la demande de branchement pour la résidence Lanoyé et le point 20 b) concernant la demande du Musée Charlevoix pour la participation à l'épluchette de blé d'inde sur le site de la maison de Rose-Anna. Même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021**

#### **RÉSOLUTION 2021-08-4560**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 5 juillet 2021 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

**5. CONVOCAATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**RÉSOLUTION 2021-08-4561**

CONSIDÉRANT que le congrès de la FQM aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec;

CONSIDÉRANT de payer les frais d'inscription plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que des frais inhérents sont également à prévoir soit l'hôte, le déplacement et les repas;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER l'inscription du Maire, M. Alexandre Girard, pour le congrès annuel plus les taxes applicables de même que les frais inhérents et d'autoriser le paiement.

**6-RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE CORPORATIF  
CIHO FM CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2021-08-4562**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de carte de membre CIHO-FM pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'adhésion offre l'opportunité d'avoir accès à une banque de 15 occasions publicitaires de 30 secondes afin de faire la promotion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACHETER une carte de membre corporative CIHO-FM Charlevoix au coût de 250,00\$ taxes incluses pour l'année 2021-2022 et d'autoriser le paiement.

**7-DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB QUAD DESTINATION  
CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2021-08-4563**

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Destination Charlevoix reçue le 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'ajout du chemin des lacs et du rang Sainte-Christine au tracé déjà existant, tel que démontré sur les cartes données par le Club Quad Destination Charlevoix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le tracé demandé par le Club Quad Destination Charlevoix;

**8- AUTORISATION DE PASSAGE ET AFFICHAGE TEMPORAIRE  
POUR L'ÉVÉNEMENT GRINDURO CANADA**

RÉSOLUTION 2021-08-4564

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Urbain en collaboration avec Vélo Charlevoix, pour l'événement GRINDURO qui aura lieu le 21 août 2021, l'utilisation, par les cyclistes, d'une partie de la rue Notre-Dame ainsi qu'une partie des rangs Sainte-Christine et Chicago tel que démontré par le tracé en rouge sur les cartes données;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER le droit de passage et d'affichage temporaire pour l'événement GRINDURO Canada qui aura lieu samedi le 21 août 2021.

**9- CONSENTEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU  
POTEAU DE BRANCHEMENT ET REMPLACEMENT D'UN POTEAU  
DE LIGNE PAR BELL CANADA**

RÉSOLUTION 2021-08-4565

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un nouveau poteau de branchement et le remplacement d'un poteau de ligne par Bell Canada au 60, rang Sainte-Christine, Notre-Dame-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

QUE l'autorisation soit accordée à Bell Canada d'ajouter un nouveau poteau de branchement et de remplacer un poteau de ligne au 60, rang Sainte-Christine, Notre-Dame-des-Monts.

**10 – DÉROGATION MINEURE PAR ANDRÉA BOUDREAULT POUR LE  
LOT 6 054 044, RUE NOTRE-DAME**

RÉSOLUTION 2021-08-4566

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 28 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié en date du 2 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre le lotissement de terrains ayant une profondeur de 40 mètres alors que le Règlement de lotissement numéro 228-36 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts prescrit, pour un terrain partiellement desservi et à proximité d'un cours d'eau, une profondeur minimale de 75 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit également de permettre l'implantation d'une résidence sur ce lot créé à une distance de 1,5 mètre de la ligne arrière du lot alors que le règlement de zonage 228-35 prescrit une marge de recul arrière minimale de 10 mètres dans la zone AH-27.

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure concerne un terrain situé sur une partie du lot 6 054 044 (anciennement les lots 129-P et 130-P), situé du côté sud de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot est situé dans un îlot de consolidation, lequel possède une profondeur de 40 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait pas possible pour le demandeur d'obtenir un permis de lotissement afin de construire une résidence dans cet îlot sans déroger à la profondeur minimale requise;

CONSIDÉRANT que le terrain résultant de l'opération cadastrale serait conforme au niveau de sa largeur et de sa superficie;

CONSIDÉRANT que le terrain projeté suivant l'opération cadastrale aurait une superficie suffisante afin d'accueillir la résidence et son ouvrage de captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT que le requérant désire s'éloigner au maximum de la rue Notre-Dame pour des questions de sécurité et d'intimité;

CONSIDÉRANT que des arbres matures sont déjà présents et que la résidence à être construite ne serait pas trop visible de la voie publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation est considérée comme étant mineures;

CONSIDÉRANT que cette opération ne causerait pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation tel que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la propriété située dans la rue Notre-Dame, sur une partie du lot 6 054 044 du Cadastre du Québec afin de permettre le lotissement d'un terrain dans l'îlot de consolidation ayant une profondeur de 40 mètres alors que le Règlement de lotissement 228-36 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres pour un lot partiellement desservi à proximité d'un cours d'eau et l'implantation d'une résidence à 1,5 mètre de la ligne arrière de terrain alors que le Règlement de zonage 228-35 prescrit une marge de recul arrière minimale de 10 mètres dans la zone AH-27.

### **11-DEMANDE DE M. NOËL GIRARD POUR L'ACHAT DE LA GRATTE AU COIN DU RANG CHICAGO**

#### **RÉSOLUTION 2021-08-4567**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de M. Noel Girard pour la gratte usagée au coin du rang Chicago Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents;

QUE la gratte soit vendue à M. Noel Girard au montant de 200\$.

**12- DEMANDE DE M. SERGE DUFOUR D'EXCLURE DE LA ZONE  
AGRICOLE SA TERRE SITUÉ SUR LE LOT**

**RÉSOLUTION 2021-08-4568**

CONSIDÉRANT la demande de M. Serge Dufour à la municipalité pour l'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ sur le lot 6 054 175;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents;

DE DÉPOSER la demande M. Serge Dufour et d'étudier cette demande.

**13-DEMANDE DE M. GERVAIS GIRARD POUR LE REMPLISSAGE DU  
FOSSET FACE AU 107, RUE NOTRE-DAME**

**RÉSOLUTION 2021-08-4569**

CONSIDÉRANT que nous avons transmis la demande de M. Gervais Girard à l'inspecteur municipal, M. Justin Gingras;

CONSIDÉRANT que M. Justin Gingras, inspecteur municipal, a transmis les normes à respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la demande de M. Gervais Girard conditionnellement au respect des normes transmises par l'inspecteur municipal.

**14- DEMANDE DE M. PIER-LUC GIRARD POUR L'ENTRÉE DES  
SERVICES AU 42, RANG DES LACS**

**RÉSOLUTION 2021-08-4570**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu, le 21 juillet 2021, une demande de M. Pier-Luc Girard pour l'entrée des services sur le lot 6 054 270;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la demande de M. Pier-Luc Girard pour se connecter au réseau d'aqueduc et d'égout situé au 42 Rang des Lacs.

**15- DEMANDE D'EMPRUNT DE TRÉTEAUX POUR L'ÉVÉNEMENT  
HARRICANA**

**RÉSOLUTION 2021-08-4571**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PRÊTER les tréteaux pour l'évènement Harricana qui aura lieu du 9 au 12 septembre 2021.

**16-FORMULE DE GRIEF #2021-02 RECUE LE 21 JUILLET 2021**

**RÉSOLUTION 2021-08-4572**

CONSIDÉRANT le grief #2021-02 déposé le 21 juillet 2021 à la Municipalité par les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE CONTESTER le grief #2021-02 reçu le 21 juillet 2021 et de le transmettre à Me Philippe Asselin pour le contester.

**17- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT HIVER 2021-2022**

**RÉSOLUTION 2021-08-4573**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume de mandater Raphaël Girard et la directrice générale à faire la démarche pour le contrat déneigement.

**18- RÉPARATION DES TROUS D'HOMMES SUR LA RUE PRINCIPALE**

Ce point est remis à une prochaine réunion.

**19- INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE DANS LE  
SATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2021-08-4574**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un programme de subvention de 4500 bornes électriques pour les municipalités du Québec par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que chaque borne sur rue, acheté auprès du fournisseur officiel du Circuit électrique, pourra être subventionnée à concurrence de 24 000\$ des coûts admissibles avant taxes;

CONSIDÉRANT que les demandes de subvention pour un projet de bornes sur rue doivent être transmises au plus tard le 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE TRANSMETTRE une demande de subvention à Hydro-Québec pour l'installation d'une borne électrique dans le stationnement municipal.

**20-VARIA A) RECONDUIRE LA RÉOLUTION 2019-05-4270  
CONCERNANT LA DEMANDE DE BRANCHEMENT DE LA  
RÉSIDENCE DE LANOYÉE**

**RÉSOLUTION 2021-08-4575**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de branchement de la Résidence Lanoyée n'avait pas été effectué en mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'il demande à la municipalité de reconduire leur demande concernant le branchement de la Résidence Lanoyée avec les mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume d'accepter la demande de la Résidence Lanoyée avec les mêmes conditions que dans la résolution 2019-05-4270.

**20 VARIA B) DEMANDE DU MUSÉE DE CHARLEVOIX POUR LA  
PARTICIPATION À L'ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE SUR LE SITE DE  
LA MAISON DE ROSE-ANNA**

**RÉSOLUTION 2021-08-4576**

CONSIDÉRANT la demande du Musée de Charlevoix pour la participation de la Municipalité par l'emprunt de matériel servant à l'organisation de l'épluchette de blé d'inde qui aura lieu le 4 et 5 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

D'ACCEPTER de participer à l'organisation de l'événement en prêtant, au Musée de Charlevoix, certains biens appartenant à la Municipalité.

**21- COMPTES À RATIFIÉS DE JUILLET 2021**

**RÉSOLUTION 2021-08-4577**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	20 568.11 \$
Eau potable;	550.83 \$
Total :	21 118.94 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.



## **22- COMPTES À PAYER DE JUILLET 2021**

### **RÉSOLUTION 2021-08-4578**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2021 :

Fonds d'administration :	45 383.27\$
Eau potable :	670.03\$
TOTAL :	46 053.30\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents  
QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2021 paiement des comptes au montant 46 053.30\$; au montant de 46 053.30\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **23- SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2021**

### **RÉSOLUTION 2021-08-4579**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2021 au montant de 21 201.76\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2021 au montant de 21 201.76\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO.

## **24-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

## **25- PÉRIODE DE QUESTION**

## **26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 2021-08-4580**

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De lever l'assemblée à 19 h.50

---

Alexandre Girard,  
Maire

---

Marcelle Pedneault,  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 septembre 2021. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.